



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

salariés

Question écrite n° 3942

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les absences au travail pour raison de santé. En effet, le taux d'absentéisme connaît un certain accroissement. Il souhaite ainsi connaître son avis sur ce problème et les mesures à prendre pour éviter le temps perdu en raison de troubles de santé.

Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité été appelée sur la question des absences au travail pour raison de santé. L'enquête conduite par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) montre qu'en 2005, 246 millions de journées ont été indemnisées par le régime général pour des arrêts de travail consécutifs à une maladie d'origine professionnelle ou non professionnelle, ou encore à un accident du travail. L'évolution des indemnités journalières a connu une période de très forte progression entre 1997 et 2002, avant de se stabiliser en 2003, puis de connaître une sensible décade. Dans 41 % des cas, la durée de l'arrêt est inférieure à huit jours et 92 % des arrêts ont une durée inférieure à trois mois. Il est difficile d'analyser les corrélations entre les facteurs liés au travail (fonction occupée, intégration dans l'entreprise, charge de travail, expositions au risque, environnement professionnel...), l'état de santé et les absences des salariés. Toutefois, le vieillissement et l'usure professionnelle constituent des éléments qui peuvent peser sur l'accroissement de ces indemnités journalières. Au-delà de ces chiffres, la réduction de l'absentéisme pour raison de santé doit se construire le plus en amont possible dans le cadre de l'analyse des conditions de travail et de leur impact sur la santé des salariés. À ce titre, les salariés de l'entreprise, les institutions représentatives du personnel et les médecins du travail ont un rôle majeur à jouer dans la détection de la détérioration des conditions de travail. L'évaluation des risques professionnels au niveau de chaque poste de travail et la réalisation du plan de prévention au sein de l'entreprise sont autant de moyens facilitant cette analyse. Il s'agit également de construire dans l'entreprise des parcours professionnels qui permettent de valoriser les compétences des salariés et de développer des parcours professionnels adaptés pour les salariés qui, en raison de leur état de santé, ne peuvent être maintenus dans de bonnes conditions à leur poste de travail.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3942

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5525

Réponse publiée le : 18 décembre 2007, page 8085